

Secrétariat général du gouvernement

Direction du budget et des affaires financières
17 av. Paul Doumer
BP M2 – 98849 Nouméa cedex

Mél : dbaf@gouv.nc
Tél. : 25.60.82

N° CS18-3120-602

Affaire suivie par Filoména MOLEANA

Nouméa, le **16 OCT. 2018**

NOTE

à l'attention des fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie

Objet : Circuit de gestion des états d'acompte sur marché de travaux.

Depuis le 1er juillet 2017, la centralisation est le point d'entrée des factures émises par nos fournisseurs et prestataires dans la collectivité Nouvelle-Calédonie.

Cependant, une amélioration dans les échanges de documents entre les parties intéressées est à apporter en ce qui concerne la gestion des états d'acompte.

Toutes les factures et situations de travaux liées à un marché de travaux, ne devront plus être transmises directement à la centralisation mais feront l'objet d'un décompte et d'un état d'acompte.

Ces derniers imprimés, après signature des parties concernées, seront alors expédiés par les conducteurs d'opération (ou maîtres d'œuvre internes) des services de l'administration, à la centralisation des factures pour enregistrement.

La date à prendre en compte pour le démarrage du délai de mandatement, qui est celle de la réception de la situation travaux par le maître d'œuvre, sera indiquée sur l'état d'acompte.

La mise en place de ce nouveau circuit doit concourir à améliorer la communication et la gestion administrative entre les entreprises, le maître d'œuvre, le conducteur d'opération, la direction d'investissement et le payeur, à faciliter la mise en œuvre de la taxe générale à la consommation (TGC) et à réduire les délais de paiement.

La directrice du budget et des
affaires financières de la Nouvelle-Calédonie



Sophie GARCIA